



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA RIVIÈRE DU NORD  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE**

---

**RÈGLEMENT N°SQ-900-46**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ-900 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement SQ-900 sur la circulation et le stationnement afin de réglementer le stationnement dans le secteur de la 25<sup>e</sup> Avenue;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement a été précédé du dépôt d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du 14 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue ce qui suit :

**ARTICLE 1**

L'annexe G est modifiée :

1° par le remplacement de la ligne 25<sup>e</sup> Avenue par la suivante :

Rues	Endroit
25 <sup>e</sup> Avenue	Deux côtés, de la 27 <sup>e</sup> Avenue jusqu'à la jonction du chemin du Lac-Maillé

2° par l'insertion, après la ligne 25<sup>e</sup> Avenue, de :

Rues	Endroit
27 <sup>e</sup> Avenue	Deux côtés, du chemin du Lac-Maillé jusqu'à la 25 <sup>e</sup> Avenue

**ARTICLE 2**

La zone d'interdiction sera identifiée par des panneaux de type P-150 qui doivent être installés en conformité avec le code de signalisation routière et l'inspecteur municipal est désigné pour installer et maintenir les panneaux requis.

**ADOPTÉ**

---

Yves Dagenais, maire

---

Marie-Ève Huneau, greffière et sec.-trés. adjointe

Avis de motion :	2021-06-182	14 juin 2022
Dépôt du projet de règlement :	2021-06-182	14 juin 2022
Adoption du règlement :	2021-07-213	12 juillet 2022
Avis public d'entrée en vigueur :		13 juillet 2022